

Lisez-moi V.3.01.002 – Juin 2023



V.3.01.002 / 5 juin 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.002 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer sur tous les postes toutes les fenêtres ouvertes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste par poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur](#)

[internet](#).



PARAMETRAGE

► Régime Formation

Nous avons ajouté l'IDCC 1516 – Organisme de formation dans liste des Conventions collectives.

► CCN du SPORT

La valeur du SMC au 1er juillet 2023 a été mise à jour.



RAPPELS

► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.14** :



Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire.

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2023** sur votre poste, vous devez télécharger la version **DSN-Val 2023.1.0.14** à partir du portail [DSN](#).



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

► **Rappel : Comment joindre l'assistance ?**

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est** : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

Lisez-moi V.3.01.001 – Mai 2023



V.3.01.001 / 5 mai 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.001 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Informations complémentaires](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Mise à jour technique

Cette mise à jour est une mise à jour technique.

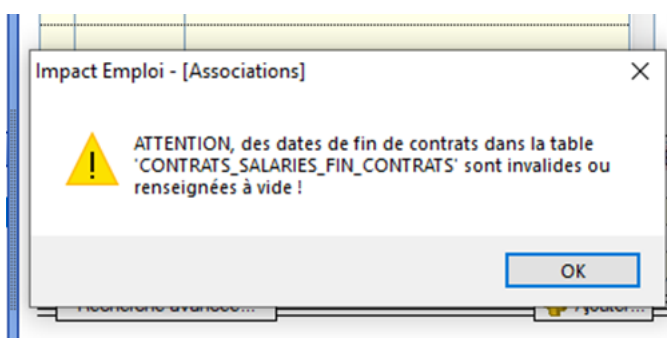
La numérotation change mais les fonctionnalités sont identiques.



La configuration minimale pour pouvoir assurer la bonne continuité des mises à jour du logiciel Impact Emploi est d'être en **Windows 10**.



Si le message suivant apparaît :



contactez l'assistance.

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer sur tous les postes toutes les fenêtres ouvertes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste par poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

► **Sauvegarde des données**

Afin de garantir la sauvegarde de vos données, pensez à réaliser très régulièrement des sauvegardes de vos bases sur un disque externe ou une clé USB.



PARAMETRAGE

► **Revalorisation du SMIC**

Le SMIC est revalorisé à compter du 1er mai .

► **Barème indemnités kilométriques**

Le barème des indemnités kilométriques a été mis à jour dans cette version.

► **Cotisation Congés Spectacles** :

Le taux de cotisation Congés Spectacles a été mis à jour.

► **Convention collective Aide à domicile**

La valeur du point a été mise à jour.





INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

► Changement de SIRET

En cas de changement de SIRET, lié à un changement d'adresse, vérifier au préalable que le nouveau SIRET est actif.

Pour vous aider un fiche pratique est à votre disposition : [Changement de SIRET](#)

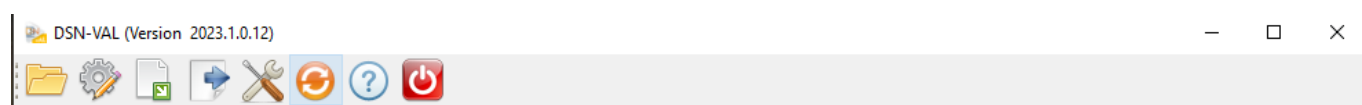


RAPPELS

► Outil de contrôle DSN-Val

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.12** :



Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire.

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2023** sur votre poste, vous devez **télécharger la version DSN-Val 2023.1.0.12** à partir du portail [DSN](#).



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS



Paramétrage des apprentis – CCN Animation



Fiche Pratique – Bulletin de salaire : Paramétrage des apprentis de la CCN Animation



► Contexte

La part ouvrière Apprentis de la CCN Animation est exonérée à hauteur de 79% du SMIC (*soit 1 350.36 € pour un temps plein-01/01/2023*).

Toutefois, cette **exonération s'applique sur les taux retraite légaux**. La rémunération est par conséquent soumise à cotisations sur le **différentiel entre le taux légal et le taux appelé**.

A noter, la cotisation supplémentaire de 2.29 % ne suit pas la répartition 40%-60% (P0/PP).

Vous devez créer un contrat apprenti non cadre.

Supprimer le contrat Clôturer le contrat Nouveau contrat Modifier le contrat

- Date de début : 01/01/2023 - Date de fin : 31/12/9999 - Régime : ANIMATION

- Statut contrat : Apprentis non cadre Animation répar Taux conventionnels Taux spécifiques

- Caisse de retraite : AREGE RS

Non cadre / Cadre

Part ouvrière Part patronale

4,29 5,87

8,64 12,95

STATUT

Non cadre répartition PO-PP T1 40% 60%

Non cadre répartition PO-PP T1 50% 50%

Non cadre Taux Spécifiques

Non cadre répartition PO-PP T1 30% 70%

Apprentis non cadre Animation répartition 40% 60%

Cadre répartition PO-PP TA 50% 50%

Cadre répartition PO-PP TA 40% 60%

Cadre Taux Spécifiques

Cadre répartition PO-PP TA 30% 70%

Apprentis cadre Animation répartition 40% 60%

Annuler Valider

► Résultat sur le bulletin

Désignation	NB d'heures	Cotisations salariales			Cotisations patronales		
		Bases	Taux	Montant	Bases	Taux	Montant
Salaire	151.67			1 709.32			
Salaire Brut				1 709.32			
Assurance Maladie		358.96	0.00	0.00	1 709.32	7.00	119.65
Contribution solidarité					1 709.32	0.30	5.13
Assurance Vieillesse Plafonnée		358.96	6.90	24.77	1 709.32	8.55	146.15
Assurance Vieillesse Totalité					1 709.32	1.90	32.48
Assurance Vieillesse Totalité		358.96	0.40	1.44			
Allocations familiales					1 709.32	3.45	58.97
Accident du travail					1 709.32	1.93	32.99
FNAL					1 709.32	0.40	7.71
Retraite complémentaire plafonné		358.96	4.29	15.40	1 709.32	5.87	100.34
Contribution d'équilibre général T1		358.96	0.00	0.00	1 709.32	1.23	22.05
Régime Frais de santé		3 666.00	0.470	17.23	3 666.00	0.470	17.23
Chômage Totalité		358.96	0.00	0.00	1 709.32	4.05	69.23
Assedic FNGS					1 709.32	0.15	2.56
Contrib. Organisations syndicales					1 709.32	0.016	0.27
Détail base CSG/CRDS							
CSG et CRDS		0.00	2.90	0.00			
CSG déductible fiscalement		0.00	6.80	0.00			
Réduction générale des cotisations							-545.44
Total des retenues				61.93			63.32
NET IMPOSABLE				1 664.62			
NET A PAYER AVANT IMPOSITION				1 647.39			
Montant de l'impôt sur le revenu		0.00	0.00	0.00			
NET A PAYER APRES IMPOSITION				1 647.39			

Sauvegarde des bases de données – Anomalies



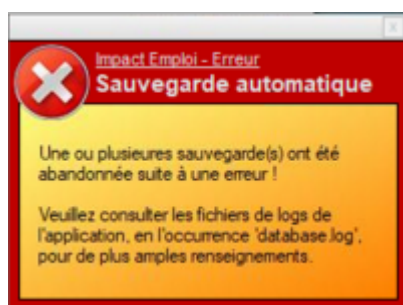
Fiche Pratique – Paramétrage : Sauvegarde des bases de données – Anomalies



► Contexte

Dans le **cadre particulier du confinement** imposé par l'épidémie de COVID-19, il est possible que vous **rencontriez des anomalies de sauvegarde de vos bases de données**.

Dans ce contexte, **le message d'erreur suivant peut apparaître** :



Il est généralement lié aux problèmes suivants :

- **Emplacement indisponible** (répertoire renommé, déplacé, absence de droits, problème d'accès...)
- **Date de sauvegarde incorrecte** (planification).



Dans tous les cas, nous vous invitons à copier votre répertoire de sauvegarde sur une clé USB ou un disque externe conservés dans un lieu sécurisé.

► Résolution des anomalies de sauvegarde sous Impact emploi

Si vous avez besoin de la procédure complète pour réaliser les consignes ci-dessous, référez-vous à la [fiche pratique « Sauvegardes et restaurations » disponible ICI](#).

Afin de rétablir la fonctionnalité « Sauvegarde » de votre base, nous vous conseillons les actions suivantes selon la cause du message d'erreur :

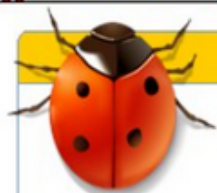
1. Emplacement indisponible :

- Si l'emplacement existe, mais que vous ne pouvez plus y accéder du fait du confinement (*travail à distance...*) : **Modifiez les dates** pour le mois de septembre 2020 par exemple (*il faut néanmoins vérifier que vous avez des sauvegardes sur un répertoire disponible. Si nécessaire, créez de nouveaux scripts avec un nouveau dossier de sauvegarde*) ;
- Si l'emplacement n'existe plus, alors **modifiez l'emplacement** en cliquant sur « *Parcourir* ».

2. Date de sauvegarde incorrecte :

- Allez sur **chaque script concerné et actualisez la date**, puis **enregistrez**.

MAINTENIR



- Administrer
- Maintenir
- Superviser
- Dépanner



Bloques d'enregistrements

Permet de débloquer les enregistrements verrouillés par un utilisateur



Réindexer la base

Permet de reconstruire les index à partir des données des tables pour améliorer les recherches



Clôturer un exercice

Permet de clôturer un ou plusieurs exercices afin d'optimiser la base de données



Contrôler la base de données

Permet de contrôler la base afin de vérifier l'intégrité des données entre les différentes tables



Sauvegarder / Restaurer

Scripts de sauvegardes...

Restaurer une sauvegarde



Transfert de données

Permet transférer des données administratives d'un dossier source vers un autre dossier



v3.00.09